

REUNION PUBLIQUE DU 12 JUIN 2007

Présidence de M^{me} Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 17 h 05.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux chefs de groupe, je tiens à excuser M. Vincent MIGNOLET. Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Nous sommes tous là, Madame la Présidente.

M^{me} LA PRESIDENTE.- M. GEORGES ?

M. GEORGES.- M. Vincent MIGNOLET, comme vous venez de le dire.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Nous le demanderons à M. DODRIMONT quand il arrivera. Monsieur DRION ?

M. DRION.- Personne.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2007.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2007).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 06-07/137 : Assemblées générales des intercommunales à participation provinciale – 2^{ème} partie

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point de l'ordre du jour : document 06-07/137. Ce document a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M. Fabian CULOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi 11 juin et a examiné le point relatif aux assemblées générales des intercommunales à participation provinciale.

M. le Député a indiqué que l'ensemble des intercommunales étaient en boni, sauf Intradel qui poursuit cependant son redressement dans le cadre du plan stratégique.

Aucune question n'étant posée, votre première commission a approuvé et vous propose d'approuver ce point par 8 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. BECKERS. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BECKERS (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers Collègues, voilà, je souhaiterais faire une intervention qui concerne à la fois ce point mais également les points qui suivent et plus particulièrement au sujet des documents qui nous sont fournis pour préparer ces séances de commission.

On a pu constater malheureusement ce mois-ci, peut-être lié aussi au décalage de la journée du Conseil provincial, que certains documents sont arrivés très tard, voire même que les Conseillers n'ont pas pu en prendre connaissance avant de participer à leur commission.

Donc, je souhaiterais encore une fois insister sur l'importance qu'il y a évidemment à ce que chaque conseiller puisse recevoir ces documents en temps et en heure, pour pouvoir préparer correctement les commissions.

Ici, il s'agissait essentiellement des intercommunales et je sais bien sûr qu'on est tributaire aussi des informations en provenances des intercommunales mais il serait peut-être souhaitable à ce moment-là, sachant que les dates des assemblées générales des intercommunales sont en général toujours fixées à la même période de l'année, qu'on leur rappelle suffisamment tôt de nous faire parvenir ces documents pour qu'on puisse faire un travail correct.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Non. Pardon, je ne vous ai pas entendu, Monsieur le Député, parce que vous perdez de plus en plus la voix ! Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Effectivement, Madame la Présidente, mais comme les élections sont passées, ce n'est pas grave et de toute façon, je n'étais pas candidat, donc il n'y a pas de souci.

Je suis désolé de devoir vous expliquer les choses mais nous, nous sommes tributaires du moment où tout simplement, les intercommunales nous adressent leurs rapports. Quelques jours pour les traiter et puis cela vous est transmis tout de suite.

Donc, vous savez que déjà et en fonction de la législation qui a été modifiée, nous avons imaginé cette session du Conseil provincial au milieu du mois de juin justement pour accueillir les dossiers qui ne nous auraient pas été fournis à temps pour la session de fin mai. C'est déjà en fonction des rapports des intercommunales que nous avons fixé la date ici.

Pour le reste, nous ne savons pas faire mieux et croyez bien que les intercommunales ne tiennent pas compte de l'agenda des réunions du Conseil provincial pour leur propre calendrier.

Nous faisons au mieux et je ne sais pas ce que je pourrais vous dire d'autre. Mais comme vous l'avez dit et comme je l'ai répété en commission, en principe, si vraiment souci il y a, les groupes étant représentés dans les intercommunales au minimum au niveau des assemblées générales, vous avez encore toute la possibilité, toute l'opportunité de faire connaître votre point de vue dans les réunions, dans les assemblées générales des intercommunales directement.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Député. Je déclare la discussion générale close et nous passons au vote des conclusions de la commission – 9 résolutions.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CHD-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 9 résolutions.

Document 06-07/138 : Association Liégeoise d'Electricité (ALE) : modifications statutaires

Document 06-07/139 : Association Liégeoise du Gaz (ALG) : modifications statutaires

Document 06-07/140 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) : modifications statutaires

Document 06-07/141 : Services Promotion Initiatives en Province de Liège (SPI+) : modifications statutaires

Document 06-07/145 : Société de Leasing, de Financement et d'Economie d'Energie (SLF)

Document 06-07/146 : Société de Leasing, de Financement et d'Economie d'Energie – Finances (SLF Finances)

(Voir rapports).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, ainsi que les deux points complémentaires concernant les modifications statutaires au sein de certaines intercommunales, ont été regroupés à la demande des membres de la première commission.

Il s'agit de l'ALE, de l'ALG, de la CILE, de la SPI+, de la SLF et de la SLF-Finances. Ces documents ont été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Paul BASTIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune).- Merci beaucoup, Madame la Présidente. Chers Collègues, votre première commission s'est réunie ce lundi et a fusionné les points concernant l'ALE, l'ALG, la CILE et la SPI+ concernant les modifications statutaires.

Le Député nous a informé que ces modifications faisaient suite aux injonctions du nouveau décret et également aux remarques de la tutelle mais qu'il ne s'agissait que de toilettage pour l'ensemble de ces intercommunales, à l'exception de l'ALE puisqu'il y aura en plus à terme un nouveau nom qui sera choisi.

A l'issue de cette réunion, les conclusions de la commission ont été adoptées par 8 voix pour et 4 abstentions.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale.

Les membres de la commission ont globalisé la discussion mais également le vote sur ces points. Je souhaitais vous proposer de globaliser les votes également ici. Etes-vous d'accord ? Oui. Nous passons donc au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les 6 résolutions.

Document 06-07/142 : SCRL NOSBAU : modifications statutaires

Document 06-07/143 : SCRL LOGIVESDRE : modifications statutaires

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Les points 7 et 8 de l'ordre du jour ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième commission. Ces documents ont été soumis à l'examen de la cinquième commission en date du lundi 11 juin. J'invite le rapporteur, M^{me} Valérie BURLET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} BURLET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce 11 juin afin d'examiner deux documents, le 06-07/142 et le 06-07/143.

Les deux points ont été regroupés car ils concernent les mêmes modifications statutaires de logements sociaux.

Un représentant de l'Administration a expliqué qu'il s'agissait, comme nous l'avions déjà examiné le mois dernier pour d'autres sociétés de logement, d'adaptations imposées par la dernière modification du Code wallon du Logement. Elles concernent notamment les structures et l'éthique.

Un membre demande s'il est correct que les administrateurs des sociétés de logement devront suivre une formation de six mois pour pouvoir exercer leur mandat. Il lui est répondu que oui pour chaque administrateur qui ne répond pas à l'une des quatre conditions définies.

Plus aucune question n'étant posée, c'est par 6 voix pour et 5 abstentions que votre commission vous propose d'adopter le document 06-07/142 et 06-07/143.

Je vous remercie.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce point ? Non. Je clos la discussion générale et nous allons passer au vote. Je vous propose ici également de globaliser le vote. Vous êtes d'accord ? Oui. Je mets au vote les conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CSH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 06-07/144 : Prêts d'études : modification du règlement relatif à la spécialisation

(Voir rapport).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Point 9 de l'ordre du jour : document 06-07/144. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission. J'invite le rapporteur, M. Fabian CULOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous envahissez la tribune aujourd'hui, Monsieur CULOT ! Vous avez la parole.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Rassurez-vous, Madame la Présidente, c'est ma dernière intervention du jour.

DES BANCS DU GROUPE CDH-CSP.- Ooh.

M. CULOT.- Ne soyez pas triste, Monsieur DRION.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Dans le sujet !

M. CULOT.- Dans le sujet, oui mais si vous dites des bêtises, j'interviendrai, rassurez-vous.

Madame la Présidente, chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie ce lundi 11 juin et a examiné le point relatif à la modification à apporter au règlement provincial qu'il vous est proposé de désormais appeler « règlement relatif aux prêts d'études à la spécialisation dans une langue étrangère ».

M^{me} le Député Ann CHEVALIER, en charge de ce dossier, a d'abord rappelé le cadre dans lequel cette proposition avait été élaborée.

Les prêts d'études existent depuis longtemps déjà, mais leur existence, précisément, est peu connue des étudiants et peu d'entre eux, par conséquent, en profitent.

Par ailleurs, certaines conditions d'octroi posent des difficultés pratiques, par exemple l'obligation de venir s'installer en Province de Liège après avoir bénéficié d'un tel prêt, ce qui paraît anachronique à l'époque de la mobilité professionnelle.

Par conséquent, la proposition soumise à notre Conseil vise à réformer les conditions d'octroi de ces prêts d'études afin que le plus grand nombre possible d'étudiants puisse en profiter. Elle vise aussi à améliorer la promotion de l'existence de ces prêts.

Un commissaire s'est interrogé sur le sens qu'il faut donner au mot caution, qui ne viserait selon lui qu'une chose, au sens matériel du terme. M^{me} le Député répond qu'une caution peut également désigner la personne qui offre sa garantie personnelle pour le remboursement du prêt.

Un autre commissaire s'interroge sur l'opportunité de maintenir, dans un même texte, le mot caution d'une part et garant d'autre part. M^{me} le Député répond que, dans l'esprit de la proposition qui est soumise, les deux termes recouvrent des réalités différentes et suffisamment explicitées dans le texte soumis.

Un commissaire s'interroge encore sur les modes de publicité qui ont été ou seront prévus. M^{me} le Député répond que de nombreux contacts ont déjà été pris avec l'ensemble des écoles et avec l'université de Liège. D'autres contacts seront encore pris prochainement. Par ailleurs, l'information des étudiants interviendra plus tôt dans le cursus et non plus en dernière année de celui-ci, comme c'était le cas jusqu'à présent et qui rendait l'information un peu compliquée.

Un commissaire relève une erreur de frappe à la page 2 du rapport au Conseil. Il convient donc de supprimer le verbe « semble » au 5^{ème} alinéa de cette page ; ce sur quoi M^{me} le Député marque son accord, pour être tout à fait complet.

M^{me} le Député est enfin félicitée pour la qualité de la présentation du rapport, qui distingue clairement les nouvelles dispositions des anciennes.

Au terme de ce débat, votre sixième commission a approuvé et vous propose d'approuver le projet de règlement par 9 voix pour et 2 abstentions.

Je vous remercie pour votre attention.

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M^{me} RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, les possibilités de prêts d'études pour une spécialisation en langue étrangère ont, au fil du temps, été largement étoffées. Sans plus de succès pour autant. Il était donc nécessaire de s'interroger sur la formule, de mieux cerner les attentes et les besoins afin de pouvoir y répondre de manière optimale.

Si ce projet de résolution peut paraître simple à première vue, du moins sur le fond, ne nous y trompons pas, c'est bien d'un dossier novateur qu'il s'agit. Ce qui est inédit et porteur, c'est la manière dont ce dossier a été géré.

C'est en effet le fait d'associer les responsables des services sociaux des Hautes Ecoles et de l'ULG qui a permis de débloquent ce dossier.

1° Lors d'une réunion fructueuse, initiée par M^{me} le Député, nous avons pu rechercher, tous ensemble, et avec les membres du Comité de gestion et les responsables des services sociaux, lors d'une réunion particulièrement positive et efficace, des propositions de modifications nécessaires pour faire évoluer ce prêt, propositions qui ont servi de base à la révision du règlement et que nous y retrouvons tout à fait.

2° Au cours de cette rencontre, nous avons compris où le mécanisme de communication « grippait » et que la surmultiplication de conférences de presse et d'informations dans la presse était tout à fait stérile. Ainsi, par exemple, dorénavant, les services provinciaux prendront un contact direct avec les personnes qui sont en permanence au service des étudiants et l'information leur parviendra, notamment de manière individualisée, via Internet, dès l'avant-dernière année d'études.

Alors, si cette gestion novatrice d'un dossier a pris un peu plus de temps, nous en avons en fait gagné beaucoup en efficacité. L'implication des personnes venant d'horizons différents et de personnes de terrain, leur active participation a permis d'avancer réellement, de manière très concrète. Un véritable travail d'écoute mutuelle, pris en compte et répercuté dans le document qui nous est soumis aujourd'hui.

Ce dossier est une première et une réussite, Madame le Député provincial.

Espérons maintenant qu'il sera une source d'inspiration pour vos collègues du Collège provincial dans ces dossiers où rien ne remplacera jamais une rencontre avec les personnes qui, chaque jour, sont confrontées à la mise en œuvre des dispositions arrêtées par le Conseil provincial. Comme vous le voyez aujourd'hui, leur adéquation et leur efficacité en dépendent aussi.

Merci de m'avoir écoutée.

(Applaudissements).

M^{me} LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. Quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IV.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M^{me} LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 31 mai 2007, je le déclare approuvé.

V.- Clôture de la réunion

M^{me} LA PRESIDENTE.- Je rappelle que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 juillet à 15 heures. ; donc, exceptionnellement, nous aurons une séance en juillet.

La séance est levée.

- La réunion est levée à 17 h 25.